



Reclamation de loyers suite décès non dus

Par **mog54**, le **28/09/2014** à **09:58**

bonjour
suite décès du locataire le bailleur réclame des loyers non dus après date de fin de location que faire?
renvoi d'un bureau à l'autre, cela fait 4 mois que cela dure! société hlm
merci de me renseigner

Par **Lag0**, le **28/09/2014** à **10:02**

Bonjour,
Il faudrait plus de précisions sur ces loyers.
Si le bail est effectivement rompu par le décès du locataire, le bailleur est en droit de demander à la succession les loyers pour le temps mis à libérer le logement.
Si ce sont ces loyers là qui sont réclamés, le bailleur en a le droit.

Par **mog54**, le **29/09/2014** à **08:04**

bonjour
non ils ont arrêté le loyer au 24 juin après état des lieux remises des clés, le bailleur demande des loyers juillet et août? ils ont enlevé août et pas juillet!
on a vraiment du mal avec eux!

merci